

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence, le 3 mai 2021 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents à la visioconférence :

Monsieur Richard Giroux, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

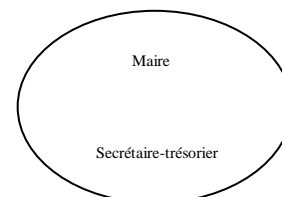
Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévaluée de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation des procès-verbaux :**
 - 2.1** Séance ordinaire du 6 avril 2021
- 3- Administration générale**
 - 3.1** Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) – Adhésion 2021-2022
 - 3.2** Achat d'un terminal Interac
 - 3.3** Politique de traitement des employés – Modifications
- 4- Trésorerie**
 - 4.1** Approbation des comptes payés et à payer
- 5- Travaux publics**
 - 5.1** Appel d'offres sur invitation / Prix asphalte 2021-2022
 - 5.2** Appel d'offres par voie publique – Entretien des chemins d'hiver
 - 5.3** Mandat – Travaux de réfection rang Berthelet et rang du Fleuve
 - 5.4** Appel d'offres par voie publique – Réfection du rang Berthelet et rang du Fleuve
- 6- Hygiène du milieu**
 - 6.1** Avis de motion – Règlement numéro 621-2021 abrogeant le règlement numéro 544-2013 et édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable



6.2 Dépôt de projet de règlement numéro 621-2021 abrogeant le règlement numéro 544-2013 et édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable

7- **Urbanisme et environnement**

7.1 Demande de dérogation mineure – 1180, Grande-Côte

7.2 Demande de dérogation mineure – 766, rang de la Rivière-Bayonne Sud

7.3 Avis de motion – Règlement numéro 622-2021 amendant le règlement de zonage numéro 324

7.4 Dépôt projet de règlement numéro 622-2021 amendant le règlement de zonage numéro 324

7.5 Avis de motion – Règlement numéro 623-2021 amendant le règlement de administratif numéro 321

7.6 Dépôt projet de règlement numéro 623-2021 amendant le règlement de administratif numéro 321

8. **Sécurité publique et service incendie**

9. **Loisirs et culture**

10. **Autres(s) sujet(s)**

10.01 Association des directeurs municipaux du Québec – Congrès 2021

10.02 Mandat – Calibration des débitmètres

10.03 Inspection télévisée – Canalisations du rang de l'Anse

10.04 Appel d'offres sur invitation – Réfection de voirie rues Martial, Doucet et Boucher

10.05 Autorisation d'intervention – Acte de ventre matricule 3107-76-6439

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

2021.05.067 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

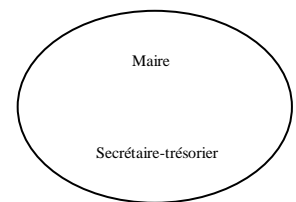
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.068 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) – Adhésion 2021-2022

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adhère à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière comme membre municipal pour la



période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier débourse un montant de 100.00 \$ pour cette adhésion.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.069 Achat d'un terminal Interac

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de service de Global payments au montant de 799.00 \$, excluant les taxes applicables, concernant l'achat d'un terminal Interac.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.070 Politique de traitement des employés - Modifications

ATTENDU Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté, le 18 décembre 2017, une politique de traitement du personnel de la municipalité;

ATTENDU Que le conseil municipal souhaite modifier sa politique de traitement du personnel;

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le conseil adopte une politique de traitement du personnel de la Municipalité Sainte-Geneviève-de-Berthier révisée.

Que la politique révisée entrera en vigueur en date de ce jour.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.071 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'avril 2021 étant les numéros de déboursés du lot 21-04 suivants : 202100175 à 202100179, 202100183, 202100185 à 202100186, 202100227, 202100231, 202100235, 202100237, 202100241 à 202100244, 202100249 à 202100250, 5673 à 5675, 5679 à 5681, 5683 à 5684 et 5686 à 5688 inclusivement et ce, pour un montant total de 168 956.04\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : de 202100258 à 202100266, 202100268 et 20210069 202100272 à 202100275, 202100277 à 202100278 à 202100278, 202100280 à 202100293 inclusivement et ce, pour un montant de 202 764.30\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de mars 2021 étant les chèques numéros 202100110 à 2202100140 inclusivement et ce, pour un montant de 30 183.50\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.072 Appel d'offres sur invitation – Prix asphalte 2021-2022

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désire procéder à un appel d'offres pour la fourniture, le transport et l'épandage d'asphalte pour les années 2021-2022;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1);

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à des demandes de soumissions, par invitation, pour la fourniture, le transport et l'épandage d'asphalte en regard du nombre de verges utilisées, et ce, pour les années 2021 et 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.073 Appel d'offres par voie publique – Entretien des chemin d'hiver

CONSIDÉRANT Que le contrat octroyé pour l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité est terminé ;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres, conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) ;

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, à un appel d'offres visant l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité, conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Que les prix demandés seront pour une période d'une saison, de trois saisons et de cinq saisons.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.074 Mandat – Travaux de réfection rang Berthelet et rang du Fleuve

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate le service d'ingénierie de la MRC de D'Autray concernant le projet suivant, savoir :

Soutien technique relatif à l'estimation du projet et préparation des appels d'offres

Projet	Travaux de réfection rang Berthelet et rang du Fleuve	700 \$ prix budgétaire
--------	---	------------------------

Soutien technique relatif à la surveillance des travaux

Projet	Travaux de réfection rang Berthelet et rang du Fleuve	4 200 \$ prix budgétaire
--------	---	--------------------------

Que l'offre de service en date du 20 avril 2021 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la présente offre de service représente un prix budgétaire et que les honoraires seront établis en fonction du nombre d'heures réellement travaillées.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.075 Appel d'offres par voie publique – Réfection du rang Berthelet et rang du Fleuve

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres, conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, à un appel d'offres visant la réfection du rang Berthelet et rang du Fleuve, conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Avis de motion – Règlement numéro 621-2021 abrogeant le règlement numéro 544-2013 et édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement relatif à de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable.

Dépôt de projet de règlement numéro 621-2021 abrogeant le règlement numéro 544-2013 et édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Buelle, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 620-2021 intitulé « Règlement édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est concernant l'utilisation de l'eau potable.

2021.05.076 Demande de dérogation mineure – 1180, Grande-Côte

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure déposée le 5 novembre 2020 par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 1180, Grande Côte, lot numéro 3 450 112, conformément au règlement numéro 269 intitulé : « Règlement numéro 269 permettant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »;

CONSIDÉRANT Que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a tenu une rencontre le 22 avril 2021 et qu'il a procédé à une analyse de la demande en tenant compte de tous les éléments inhérents à ce dossier pour faire connaître ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT Que cette demande vise :

- À autoriser une marge avant de 4.11 mètres au bâtiment principal malgré la grille de spécifications qui demandent une marge avant de 6 mètres.

CONSIDÉRANT Les recommandations du CCU à savoir que la demande de dérogation pourrait être accordée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde la dérogation suivante aux propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 1180, Grande Côte, lot numéro 3 450 112, à savoir :

- À autoriser une marge avant de 4.11 mètres au bâtiment principal malgré la grille de spécifications qui demandent une marge avant de 6 mètres.

Que cette dérogation ne dispense pas le demandeur d'obtenir toute autorisation ou permis requis par toute autre loi ou règlement, le cas échéant.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.077 Demande de dérogation mineure – 766, rang de la Rivière-Bayonne Sud

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure déposée le 12 avril 2021 par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 766, rang de la Rivière-Bayonne Sud, lot numéro 3 449 516, conformément au règlement numéro 269 intitulé : « Règlement numéro 269 permettant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »;

CONSIDÉRANT Que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a tenu une rencontre le 22 avril 2021 et qu'il a procédé à une analyse de la demande en tenant compte de tous les éléments inhérents à ce dossier pour faire connaître ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT Que cette demande vise :

- À autoriser une marge arrière de 2.04 mètres malgré la grille de spécification qui exige une marge de 7 mètres.

CONSIDÉRANT Les recommandations du CCU à savoir que la demande de dérogation pourrait être accordée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde la dérogation suivante aux propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 766, rang de la Rivière-Bayonne Sud, lot numéro 3 449 516, à savoir :

- À autoriser une marge arrière de 2.04 mètres malgré la grille de spécification qui exige une marge de 7 mètres.

Que cette dérogation ne dispense pas le demandeur d'obtenir toute autorisation ou permis requis par toute autre loi ou règlement, le cas échéant.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Avis de motion – Règlement numéro 622-2021 amendant le règlement de zonage 324

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement de zonage relatif à l'usage de commerces de restauration mobile.

Dépôt de projet de règlement numéro 622-2021 amendant le règlement de zonage 324

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 622-2021 intitulé « Règlement concernant les commerces de restauration rapide »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement zonage est l'usage de commerces de restauration mobile.

Avis de motion – Règlement numéro 623-2021 amendant le règlement administratif 321

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement administratif relatif à l'usage de commerces de restauration mobile.

Dépôt de projet de règlement numéro 622-2021 amendant le règlement administratif 321

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 622-2021 intitulé « Règlement administratif concernant les commerces de restauration mobile »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement administratif est l'usage de commerces de restauration mobile.

2021.05.078 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès 2021

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au congrès annuel 2021 de l'ADMQ au montant de 399.00\$, excluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.079 Mandat – Calibration des débitmètres

CONSIDÉRANT Que le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation demande aux municipalités de compléter et transmettre au ministère le formulaire de l'usage de l'eau potable et ce, à chaque année;

CONSIDÉRANT Que le MAMH demande également aux municipalités de faire calibrer ses débitmètres annuellement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission numéro BE-260421-0925 de « Les Compteurs Lecomte Ltée » en date du 26 avril 2021.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la calibration des cinq (5) débitmètres aux coûts de 2,200.00\$, excluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.080 Inspection télévisée – Canalisation du rang de l’Anse

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de Can Explore au montant de 873.81\$, incluant les taxes applicables, concernant l’inspection télévisée de la canalisation du rang de l’Anse.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.081 Appel d’offres sur invitation – Réfection de voirie rue Martial, Doucet et Boucher

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désire procéder à un appel d’offres concernant la réfection de voirie pour les rues Martial, Doucet et Boucher;

CONSIDÉRANT Qu’il y a lieu de procéder à un appel d’offres sur invitation conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) ;

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à des demandes de soumissions, par invitation, concernant la réfection de voirie pour les rues Martial, Douchet et Boucher.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.05.082 Autorisation d’intervention – Acte de vente matricule 3107-76-6439

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise Monsieur Richard Giroux, maire ainsi que Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l’acte notarié, concernant la demande de céder une portion de l’ancien chemin en faveur des propriétaires riverains.

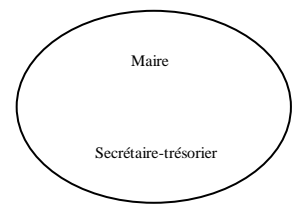
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

Aucune question n’a été soumise.

2021.05.083 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl



Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h15.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Richard Giroux,
Maire

Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Richard Giroux,
Maire

